

aléria route Roi Théodore



Département de la Haute Corse

Séance du 28 octobre 2011

L'an deux mille onze et le vingt huit octobre à 09 H 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRATICELLI Ange.

Nombre de Membres :	19
Afférents au Conseil Municipal :	19
En exercice :	19
<b>Qui ont pris part à la délibération :</b> 16	
Ange FRATICELLI, Jean Pierre BERTHET, François-Jean CARLOTTI (Absent), Jean CORONA, Floriane FAUVET, Jean-Claude FRANCESCHI, Pierre GARCIA, Jean-Paul GIUDICELLI (absent), Ange-Etienne GIULY, Camille JACQUEMOND, Jean Antoine LUCIANI, Laurent MANENTI, Jean-Luc MANFREDI, Valérie FRANCESCHI épouse MERMET, Annie GELLY épouse MUZIO (absente), Simon PAOLI, Jacques RAMAZOTTI, Joseph SELLARI, Jean-Paul VILLA.	
Date de la Convocation :	24/10/2011
Date d'affichage :	10/11/2011

**OBJET :** Transfert à la Commune de la RN 200 entre Catéraggio et Padulone.

Le Maire expose à l'assemblée la proposition faite par la CTC de transfert de la RN 200 de Catéraggio à Padulone. Il est convenu en contrepartie que le transfert se fera une fois que le revêtement en enrobé à chaud sera réalisé sur la totalité de la surface de la route ainsi que la signalisation horizontale et après exécution du curage des fossés latéraux.

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le transfert à la Commune de la RN 200 entre Catéraggio et Padulone aux conditions suivantes :

- Réalisation du revêtement en enrobé à chaud sur la totalité de la surface de la route.
- Réalisation de la signalisation horizontale.
- Curage des fossés latéraux.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
A.FRATICELLI,

Acte rendu exécutoire après dépôt,  
en S/Préfecture, le 15/11/2011.



Sous-Préfecture de CORTE  
15 NOV. 2011  
ACCUSE DE RÉCEPTION